**Lettre-type de demande d’inscription à la liste des membres de barreaux étrangers associés au barreau de Bruxelles à envoyer sur le papier à lettres de l’avocat demandeur**

A Monsieur le bâtonnier de l’Ordre

français des avocats du barreau de

Bruxelles

Palais de justice

Place Poelaert

1000 Bruxelles

Monsieur bâtonnier,

J’ai l’honneur de soumettre au conseil de l’Ordre ma demande d’inscription à la liste des membres associés du barreau de Bruxelles.

Je joins à la présente demande les pièces suivantes :

1. l’original du certificat qui m’a été délivré par mon barreau d’origine attestant de : (a) mon inscription actuelle dans ce barreau, (b) la date de ma première inscription, (c) l’absence de sanction ou de procédure disciplinaires en cours et, (d) l’accomplissement de mes obligations de stage.
2. La photocopie de ma carte d’identité ou d’un extrait de mon passeport.
3. La photocopie de ma carte professionnelle ou de mon permis de travail.
4. La photocopie de mon inscription dans la commune belge où je réside et, à défaut, l’indication des mesures que je prendrai pour assurer la gestion effective de mon cabinet à Bruxelles.
5. Le projet du papier à lettres que j’ai l’intention d’utiliser en Belgique, avec notamment mention de l’adresse de mon futur cabinet bruxellois et mention de mes titre et barreau d’origine.
6. Le projet du papier à lettres que j’ai l’intention d’utiliser ailleurs qu’en Belgique (seulement si ce papier mentionne l’adresse et l’inscription à Bruxelles).
7. La photocopie d’un extrait de mon casier judiciaire (certificat de bonne vie et mœurs) émanant du pays dont je suis ressortissant (si le certificat mentionné au point 1 ne comprend pas une telle attestation).
8. Une attestation de mon assureur, ou du Fonds de garantie professionnelle de mon barreau d’origine, dont résulte que ma responsabilité civile du chef de l’activité exercée au départ de mon cabinet bruxellois sera couverte à concurrence de 1.250.000 euros par sinistre au moins. Cette attestation indiquera le montant de l’éventuelle franchise dont la couverture d’assurance peut être assortie et si cette franchise est opposable aux tiers.

OU

8 b Une demande d’adhésion à la police collective de libre adhésion souscrite par le barreau de Bruxelles en faveur des avocats inscrits à la liste des membres associés.

Je prends par ailleurs l’engagement, pendant toute la durée de mon inscription, sous réserve des règles et procédures dérogatoires qui seraient prévues par la convention d’établissement conclue avec l’autorité compétente de mon barreau d’origine, dont je m’engage à respecter toutes les dispositions:

1. D’éviter toute confusion entre mon titre d’origine et les titres portés par les avocats belges ou communautaires. Dans toutes mes communications écrites ou électroniques (y compris mon papier à lettres et ma carte de visite), de mentionner mon titre et mon barreau d’origine avec l’indication de l’organisation professionnelle dont je relève ou de la juridiction auprès de laquelle je suis admis en application de la législation de mon barreau d’origine.
2. De m’abstenir, n’étant pas avocat au sens de l’article 428 du Code judiciaire, de représenter ou assister toute personne comme avocat devant toute juridiction belge de l’ordre judiciaire ou administratif ainsi que devant les administrations belges.
3. De m’abstenir de pratiquer le droit belge sauf selon les modalités suivantes : si je suis amené dans le cadre de mon activité à devoir traiter des questions strictement incidentes de droit belge (a) je m’entourerai des conseils d’un avocat inscrit au tableau ou d’un stagiaire ayant réussi l’épreuve de contrôle de la formation professionnelle d’un barreau belge et (b) j’identifierai la source de cette consultation soit sur mon papier à lettres, soit par la signature ou la signature conjointe des avis donnés.
4. De me soumettre, pour l’exercice de mon activité en Belgique, aux dispositions du Code de déontologie de l’avocat, au Règlement déontologique bruxellois et au Règlement d’ordre intérieur ainsi qu’aux décisions et à la discipline de l’Ordre.
5. D’ouvrir un compte en banque distinct de mes comptes privés et professionnels, auprès d’un organisme agréé, spécialement dédicacé au maniement des fonds de clients ou de tiers.
6. De rester inscrit à mon barreau d’origine.
7. De payer le droit d’inscription et la cotisation annuelle fixée par le conseil de l’Ordre.

Enfin, je m’engage à vous adresser, spontanément chaque année, à la date

anniversaire de mon inscription à la liste des membres associés du barreau de Bruxelles, une attestation de maintien de mon inscription dans mon barreau d’origine, ainsi que, le cas échéant, une attestation d’assurance telle que visée au deuxième alinéa, § 8 a) de la présente.

Je me tiens à votre disposition au cas où vous souhaiteriez d’autres

informations.

Veuillez croire, Monsieur le bâtonnier, à l’assurance de me sentiments dévoués.